

Valbelle, le 14 juin 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 8 juin 2021 à 19h00.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, RENON, et CURATOLO, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusée : Mme BOTTAGISI

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX DE REFECTION DU RESEAU EAU POTABLE QUARTIER BEAUDINA – CHOIX DE L'ENTREPRISE.

M. le Maire rappelle ce projet de rénovation du réseau d'eau du quartier Beaudina qui est très ancien et a un débit insuffisant en été. Des 3 entreprises qui ont été contactées, une seule a répondu, l'entreprise SIMLAC. Le montant du devis est de 24.019,46 €. Accord à l'unanimité des conseillers pour choisir l'entreprise SIMLAC. Les travaux sont prévus courant juillet.

2. REALISATION D'UN PRET LONG TERME POUR DES TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE, BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire propose de réaliser un prêt à long terme pour financer la part d'autofinancement des travaux de rénovation du réseau d'eau potable de Beaudina. Le Crédit Agricole a fait la proposition d'un prêt de 15 ans à un taux de 1,02 % à échéances constantes trimestrielles pour un montant de 16 .800 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

3. ACHAT DU MATERIEL NOUVELLE CLASSE – APPROBATION DU DEVIS

M. le Maire rappelle que l'école a été dotée d'un nouveau poste d'enseignant et qu'il est nécessaire d'aménager la salle multimédia en attendant la construction d'une nouvelle salle. Le devis de l'entreprise Bureau 04 d'un montant de 7006,27 € comprend l'acquisition de 15 bureaux et chaises, d'un bureau et d'une chaise pour le professeur, de 2 armoires et d'un tableau. Accord à l'unanimité des conseillers.

4. PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE DE VALBELLE – DEVIS ETUDE DE SOL

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à des sondages de sol pour la construction de la nouvelle salle : c'est une procédure habituelle qui permet de faire les fondations les plus adaptées. 2 entreprises ont été contactées. M. le Maire propose de choisir le devis le moins élevé, celui de l'entreprise Aqu'ter pour un montant de 1970 €. Il informe les conseillers que ce devis a été approuvé par l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre. Accord à l'unanimité des conseillers.

5. ADRESSAGE COMMUNAL : CHOIX DES NOMS DES RUES

M. le Maire rappelle aux conseillers que les voies principales des hameaux porteront le nom de leur hameau respectif. Pour les voies secondaires plusieurs noms sont proposés et choisis par les conseillers. Le choix des noms des voies restantes sera fait lors du prochain conseil.

6. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SAPEURS POMPIERS DE NOYERS SUR JABRON

M. le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de l'amicale des pompiers de Noyers sur Jabron. Cette subvention a pour but de financer l'achat et la pose d'une stèle funéraire en hommage aux pompiers décédés dans le cadre de leurs missions. Accord à l'unanimité pour une subvention de 150 €.

7. ETAT DES NON VALEURS – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à des admissions en non-valeur de dettes irrécouvrables afin d'apurer la comptabilité de la commune. Le montant de cette dette s'élève à 590.70 € pour le budget de l'eau et assainissement. Cela correspond à des dettes de 2017/2018. Il indique que cette opération est purement comptable et n'efface en aucun cas les dettes des débiteurs. Accord à l'unanimité des conseillers.

8. ORGANISATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES LES 20 ET 27 JUIN 2021

M. le Maire rappelle que les élections auront lieu dans la salle Montebelle. **Les 2 bureaux de vote, un pour les élections départementales et l'autre pour les élections régionales, se tiendront dans la salle Montebelle. Ils seront séparés par une cloison mobile et un parcours sera aménagé pour se rendre d'un bureau à l'autre. Au maximum trois électeurs seront présents en même temps dans chaque bureau de vote. Les électeurs et les membres des bureaux devront porter un masque, apporter un stylo noir ou bleu pour émarger et un document prouvant leur identité.** Les présidents, secrétaires et assesseurs des bureaux de vote auront soit été vaccinés au moins 14 jours avant l'élection, soit auront eu un test 48 heures avant. **Des marquages au sol délimiteront les distances minimum à respecter.** Le tableau de présence des présidents, secrétaires et assesseurs est complété, il sera transmis à chaque conseiller par mail.

9. QUESTIONS DIVERSES

Livraison de sable terrain de boules

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de rajouter du sable au terrain de boules. Le coût est d'environ 120 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

Mise en place des compteurs Linky

M. le Maire informe les conseillers que la mise en place des compteurs électriques Linky est en cours dans la commune. Elle est réalisée par des entreprises sous-traitantes d'ENEDIS, filiale d'EDF. Les véhicules de ces entreprises doivent avoir un autocollant indiquant qu'elles sont partenaires d'ENEDIS et les employés une carte professionnelle. Le compteur appartient à ENEDIS et sa pose est gratuite. Si le compteur est sur le domaine public, l'entreprise doit aviser l'abonné par courrier du changement du compteur et de la période durant laquelle aura lieu cette opération. Au moment de la pose du nouveau compteur l'abonné doit être prévenu de la coupure d'électricité.

Si le compteur est sur le domaine privé l'entreprise doit aviser l'abonné par lettre (ou par téléphone) et proposer de prendre un rendez-vous pour l'opération. Si un rendez-vous n'a pas été pris l'entreprise doit aviser l'abonné du jour de sa venue. Les abonnés peuvent contacter ENEDIS si un problème se pose.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves